

AVIS A LA POPULATION

La mairie a été interpellée à plusieurs reprises au sujet de la divagation de chats (sauvages ou pas) sur la commune.

Il est rappelé à **tous** les propriétaires de chats, qu'ils doivent **les stériliser et les identifier.**

La maire a le pouvoir de police d'ordonner des campagnes de stérilisations afin de limiter la prolifération des maladies liés aux chats, des dégâts sur les oiseaux et autres, et les nuisances de voisinages du fait de la divagation des chats même dits « domestiqués ».

Le coût de ces campagnes impacte le budget communal et mobilise des bénévoles pour le piégeage.

Nous demandons à chaque propriétaire de chats de faire preuve de civisme, et de faire le nécessaire pour nos amis félins et leur bien-être.

Pour vous aider au financement de la stérilisation, des associations existent pour les personnes aux revenus modestes.

Si la situation ne venait pas à s'améliorer, vous serez avertis une semaine avant de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation par la publication d'arrêté municipal.

